



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 08 OCTOBRE 2019 – MERPINS (16)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 14 heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Merpins (16), sous la présidence de M. Claude GUINET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2019-06 : 69
- pour la délibération n°2019-07 : 69 ; le quorum des 2/3 est atteint
- pour la délibération n°2019-08 : 69
- pour la délibération n°2019-09 : 69

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Ordre du jour :

- I. Adoption du procès-verbal de la CLE du 11 avril 2019
- II. Bilan de l'enquête publique et modifications au projet de SAGE : présentation et échanges
- III. Adoption du SAGE Charente : vote sous réserve du quorum des 2/3
- IV. Adoption de la déclaration environnementale
- V. Désignation de la structure porteuse en mise en œuvre du SAGE Charente
- VI. Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) : point d'information
- VII. Questions diverses

M. Claude GUINET, Président de la CLE, ouvre la commission en indiquant que la présente CLE marque la fin du processus d'élaboration du SAGE avant son approbation par arrêté inter-préfectoral qui doit lancer la mise en œuvre du SAGE Charente. Il précise que les élections municipales de mars 2020 provoqueront un renouvellement important du collège des collectivités territoriales avec beaucoup d'élus qui ne se représenteront pas.

Il indique qu'une prochaine CLE se tiendra en janvier/février 2020 sur des points plus généraux.

I/ Adoption du procès-verbal de la CLE du 11 avril 2019

M. Claude GUINET passe au premier point de l'ordre du jour. Il demande si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la CLE du 11 avril 2019.

M. Jacques BRIE, d'UFC QUE CHOISIR, demande la parole. Il reprend la citation de ses propos en page 6 du PV concerné et en particulier la réponse apportée par M. BARNERON. Concernant celle-ci, il demande de changer le terme de « volume autorisé » par « volume prélevé » pour être conforme au SDAGE.

M. Baptiste SIROT, de l'EPTB, précise qu'après écoute de la bande sonore, ce sont strictement les propos qui ont été tenus par M. BARNERON. De fait, il n'est pas possible de modifier ses propos.

M. Jacques BRIE indique qu'il serait important que ce point soit clarifié.

M. Baptiste SIROT note qu'il persiste une incompréhension sur la définition du volume substitué et propose qu'à l'occasion d'un prochain comité de territoire, ce terme soit explicité. Le procès-verbal ne peut pas être modifié sur ce point.

M. Claude GUINET demande s'il y a d'autres remarques. En l'absence d'autres demandes, il soumet au vote de la CLE le procès-verbal de la CLE du 11 avril 2019. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	65
Défavorable	0
Abstention	4

Le procès-verbal de la CLE du 11 avril 2019 est adopté.

II/ Bilan de l'enquête publique et modifications au projet de SAGE : présentation et échanges

M. Denis ROUSSET, animateur SAGE de l'EPTB, présente les différentes étapes de l'élaboration du SAGE avec un nombre important de réunions, d'échanges, de débats. Cette étape a vu aussi des réunions techniques, thématiques, géographiques, des comités de rédaction avec l'appui d'un cabinet juridique. Une fois le projet de SAGE rédigé et validé en CLE en mars 2018, une phase de consultation des assemblées s'est engagée. Des modifications au projet ont été validées le 13 décembre 2018, avant le lancement de l'enquête publique.

M. Fabrice MEUNIER, chargé de mission SAGE de l'EPTB, présente les grandes étapes de la consultation des assemblées, la concertation préalable et enfin l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 mai au 5 juin 2019. Il présente le déroulement de l'enquête et le nombre d'observations recueillies. Suite à cette enquête publique, la commission d'enquête a formulé des questions au pétitionnaire (l'EPTB Charente), puis, le 5 juillet 2019, elle a remis son rapport et ses conclusions assorties d'un avis favorable avec une seule

recommandation : « que l'inventaire des zones humides, en accord avec les recommandations de la MRAE, soit fait sous maîtrise d'ouvrage directe de la structure porteuse du SAGE ».

M. Denis ROUSSET présente dans les observations recueillies, les modifications proposées ou non retenues dans les différents documents du SAGE. Il présente la méthode mise en œuvre pour prendre en compte l'ensemble des observations reprises dans la synthèse de la commission d'enquête. Suite aux conclusions de la commission d'enquête, un comité de rédaction s'est réuni le 27 août 2019. Il a examiné le rapport de la commission d'enquête et élaboré des propositions de modifications. L'ensemble de ces éléments est repris dans les documents qui ont été portés à la connaissance des membres de la CLE en amont de la présente réunion. Cela représente 43 modifications supplémentaires par rapport à la consultation des assemblées, dont 33 pour des contextes et 10 sur le contenu de dispositions ou de règles. Ces modifications ne remettent pas en cause l'équilibre général du SAGE.

M. Claude GUINET conclue que cette enquête publique a permis l'expression des citoyens et des groupes constitués. La position de la commission d'enquête est particulièrement favorable avec une seule recommandation relative à l'inventaire des zones humides par la structure porteuse.

M. Claude GUINET indique que la CLE va procéder au vote de ce nouveau projet de SAGE. Il rappelle pour cela les modalités du vote, qu'il propose à bulletin secret. L'objet est la validation du SAGE Charente avec quatre positions « pour » ou « contre », blanc ou nul. Les personnes qui ne souhaitent pas voter, qui sont absents ou qui n'ont pas remis de pouvoir, les abstentions ne sont pas pris en compte dans le décompte.

Suite au vote, seuls les bulletins « pour » ou « contre » seront pris en compte comme vote exprimé, les votes nuls ou blancs sont non-exprimés. La majorité se fait aux 2/3 des votes exprimés (présents et représentés).

M. Claude GUINET lit un texte à l'attention des membres de la CLE, marquant la particularité de cette réunion et son importance décisive. Il met en garde contre les « postures », « *Il convient de se déterminer en conscience sur la fin du processus d'élaboration du SAGE, afin que sa version opérationnelle puisse s'engager et produire ses premiers effets dès 2020* ». « *Il constituera pour les 10 prochaines années un document cadre pour la politique de l'eau sur le bassin versant de la Charente. C'est un outil de cohérence qui doit permettre de garantir les solidarités territoriales amont/aval, aval/amont, terre/mer, urbain/rural, rural/urbain sur un bassin versant où demain plus qu'aujourd'hui sont susceptibles de se renforcer les conflits d'usages, notamment sur la question de la gestion quantitative, entre l'arrière-pays et sa façade littorale. Il s'agit d'un SAGE 1, qui incite, encourage, accompagne. Il devra être suivi, évalué et révisé pour tenir compte de l'évolution du territoire et de la ressource en eau, demain et après-demain. C'est un SAGE ambitieux et réaliste qui pose les fondements, il appartient aux acteurs du bassin versant de la Charente de s'en saisir et de le mettre en œuvre.* »

M. Guillaume CHAMOULEAU, de la Chambre d'Agriculture de Charente, demande la parole. Il rappelle que cette enquête publique était attendue par les représentants de la profession agricole pour exprimer à nouveau les demandes de modifications du SAGE qui n'avaient pas été retenues lors des étapes précédentes. Cependant, il estime qu'elles n'ont finalement toujours pas été prises en compte. Il en est fortement déçu et en l'état, il ne voit pas comment il pourrait approuver cette version du SAGE. Il estime « *qu'il vaut mieux pas de SAGE plutôt qu'un mauvais SAGE* ». Il regrette fortement de ne pas avoir été associé au comité de rédaction du 27 août 2019.

M. Claude GUINET note ces éléments d'intervention, mais ne souhaite pas refaire les débats qui ont déjà eu lieu. Il demande que désormais les membres de la CLE votent en conscience.

III/ Adoption du SAGE Charente

M. Claude GUINET poursuit par un message de remerciements, à tous les acteurs de cette élaboration. Il cite en particulier le premier président de la CLE (M. Patrick MOQUAY) et les présidents de l'EPTB M. Didier LOUIS et M. Jean-Claude GODINEAU). Ils pensent aux serviteurs de l'Etat, passés à d'autres missions : Nathalie OLIVIER, Maryse BRIGAUD, Véronique BARNIER. Il remercie les vice-présidents. Il émet une

pensée particulière à Raymond VOUZELEAU, qui a toujours été présent tout au long de ces étapes et pour Emmanuel GUIONNET, acteur qu'il a appris à connaître, partenaire des discussions malgré les désaccords. Ils remercient l'ensemble des équipes de l'EPTB, et plus particulièrement les acteurs au long court Baptiste SIROT, Denis ROUSSET, Célia LEVINET.

Considérant les personnes présentes ou représentées, y compris par les pouvoirs donnés, le quorum des 2/3 est respecté pour procéder au vote. Les abstentions si elles sont exprimées ne seront pas intégrées au décompte.

Le vote est réalisé à bulletin secret. M. Claude GUINET invite un membre de chaque collègue à se joindre à lui pour réaliser le dépouillement. Celui-ci est réalisé en présence de :

- M. Claude GUINET : Président de la CLE ;
- M. Bernard MAINDRON : collègue des élus ;
- Mme Caroline BERTHIER : collègue de l'état ;
- M. Guillaume CHAMOULEAU : collègue des usagers.

M. Claude GUINET annonce les résultats du vote :

Propositions de vote	Résultats
Favorable	58
Défavorable	11

Aucune abstention n'est notée. La majorité des deux tiers est atteinte pour les votes favorables.

Les modifications du projet du SAGE Charente sont donc validées par la CLE, et le SAGE Charente est adopté. Il sera transmis à la Préfète de Charente, coordonnatrice de bassin Charente, en vue de son approbation par arrêté interpréfectoral.

IV/ Adoption de la déclaration environnementale

M. Fabrice MEUNIER présente la déclaration environnementale. Il s'agit d'un document de procédure demandé par le Code de l'Environnement et qui accompagne l'approbation du SAGE Charente.

M. Claude GUINET propose à la CLE d'émettre un avis favorable. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	68
Défavorable	0
Abstention	1

La déclaration environnementale est adoptée et sera transmise à la Préfète de Charente, coordonnatrice de bassin Charente.

VI/ Désignation de la structure porteuse en mise en œuvre du SAGE Charente

Mme Marie-Christine BEAUGENDRE, représentante de M. Jean-Claude GODINEAU, président de l'EPTB, présente la candidature de l'EPTB Charente comme structure porteuse de la mise en œuvre et suivi du SAGE CHARENTE.

M. Claude GUINET soumet au vote cette candidature. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	69
Défavorable	0
Abstention	0

La désignation de l'EPTB Charente comme structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE Charente est adoptée à l'unanimité.

VII/ Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) : point d'information

Mme Marine DUGUE, de l'EPTB Charente, présente l'état d'avancement des Projets de Territoire à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Le sujet des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sera régulièrement présenté en CLE pour suivre son déroulement.

VIII/ Questions diverses

M. Claude GUINET note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à quinze heures trente.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 08 OCTOBRE 2019

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Pascal BOURDEAU, Conseiller Départemental de la Dordogne ;
M. Francis SOULAT, délégué du Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin ;
Mme Catherine PARENT, déléguée de l'EPTB Charente ;
M. Lilian JOUSSON, Maire de Louzac Saint-André ;
Mme Eliane REYNAUD, Adjointe au Maire de Touvre ;
M. Jean-Jacques CATRAIN, Maire d'Alloue ;
M. Jean-Marcel VERGNION, Conseiller municipal de Saint-Sornin ;
M. Mickaël VILLEGIER, Adjoint au Maire de Châteauneuf-sur-Charente ;
M. Michel DELAGE, Maire de Feuillade ;
M. Claude GUINET, Président de la CLE, Conseiller Délégué de Cognac ;
M. Bernard MAINDRON, Maire d'Allas-Champagne ;
M. Alain MARGAT, Maire de Corne-Royal ;
M. Jean-Marie PETIT, Maire délégué de Marennes-Hiers-Brouage ;
M. Alain BURNET, Maire de l'île d'Aix ;
M. Sylvain BARREAU, Maire de Port d'Envaux ;
M. Jacques QUINTARD, Maire de Couture d'Argenson ;
M. Frédéric EMARD, Président du SYMBO ;
M. Maurice-Claude DESHAYES, Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE de la Seudre ;
M. Michel SICARD, délégué de Charente Eaux.
M. Christian DUGUE, Vice-Président du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime ;
M. Alain TESTAUD, Président du SIAH Bassin du Né ;
M. Jacques SAUTON, Président du SYMBA ;
M. Bruno BESSAGUET, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Étaient excusés :

M. Jacky EMON, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
M. Bernard BELAUD, Conseiller départemental de la Charente-Maritime ;
M. Jean-Claude COURARI, Maire de Balzac ;
M. Jean-Louis LEONARD, Maire de Châtelailon-Plage

Mandats :

M. Daniel SAUVAITRE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine, représenté par Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Alexandre GRENOT, Conseiller départemental de la Charente-Maritime, représenté par M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller départemental de la Vienne, représenté par Mme Eliane REYNAUD, Adjointe au Maire de Touvre ;
M. Grégory GENDRE, Maire de Dolus d'Oléron, représenté par M. Bruno BESSAGUET, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ;
Mme Michèle BAZIN, Maire de Saint-Aignan, représentée par M. Alain BURNET, Maire de l'île d'Aix ;
M. Lionel BRUNET, adjoint au maire de Chatain, représenté par M. Jean-Marcel VERGNION, Conseiller municipal de Saint-Sornin ;
M. Alain LAPEYRONNIE, Maire de Le Bourdeix, représenté par M. Michel DELAGE, Maire de Feuillade ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de Chéronnac, représenté par M. Jean-Jacques CATRAIN, Maire d'Alloue ;

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
La représentante du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, Mme Alice de LAMARLIERE ;
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ;
Le représentant du Président de OUGC COGEST'EAU Charente, M. Sébastien SCHAEFFER ;
Le représentant du Président de la Fédération Régionale de l'agriculture Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine, M. Vincent DAVID ;
Le représentant du Président du Syndicat de la propriété rurale et agricole de Charente-Maritime, M. Patrice JOLLY ;
Le représentant du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, M. Laurent BUI-DINH ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. François-Xavier ROBIN ;
Le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE ;
Le représentant du Président de l'Association des Riverains de la Charente et de ses Affluents, M. Alain MALTERRE ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Pierre-Jean RAVET ;
La représentante du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE ;
Le représentant du Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, M. Olivier ALLENOU ;
La représentante du Président de la Ligue de Protection des Oiseaux, Mme Dominique ARIBERT ;
Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Pierre LAFFITE ;
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE ;
La représentante du Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine, Mme Marie DUVAL DEPLANNE.

Étaient excusés :

M. le Président de France Hydroélectricité ;
M. le Président de l'Association des Moulins de Charente ;

Mandats :

M. le Président d'AQUANIDE 17, représenté par la représentante du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, Mme Alice de LAMARLIERE ;
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine représenté par le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Pierre-Jean RAVET ;
M. le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente, représenté par la représentante du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE ;

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Benoît PREVOST-REVOL ;
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Christophe JUTAND ;
Le représentant de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, M. Thomas LOURY ;
Le représentant du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, M. Christophe MANSON ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
La représentante de M. le Directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité, Mme Caroline BERTHIER ;
Le représentant du Délégué régional de l'Agence Française pour la Biodiversité, M. Sébastien DETHIER ;
Le représentant du Directeur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, M. Pierre JALLIFFIER

Mandats :

M. le Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne, représenté par le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, M. Côme DURAND ;
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne représenté par le représentant du Directeur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, M. Pierre JALLIFFIER ;
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par le représentant de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, M. Thomas LOURY ;
M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, représenté par le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Benoît PREVOST-REVOL ;
M. le Président du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, représenté par le représentant du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, M. Christophe MANSON ;

Autres personnes assistant aux débats :

Mme Manuela BROUSSEY, Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
Mme Monique CHARRIER, accompagnant M. PETIT, Mairie Marennes-Hiers-Brouage ;
Mme Marine DUGUE, EPTB Charente ;
M. Jean-François GRACIA, Conseil Départemental de la Charente ;
Mme Marie-Aude KYRIACOS, DDT16 ;
M. Jacques LEPINE, EAU17 ;
M. Fabrice MEUNIER, EPTB Charente ;
M. Denis MINOT, EAU17 ;
Mme Isabelle MOREAU, DDT 16 ;
Mme Françoise NICOL-SCHIFANO, Charente Eaux ;
M. Romain OZOG, EPTB Charente ;
Mme Josy PIERRE, Conseil Départemental des Deux-Sèvres ;
M. Harold RETHORET, SYMBO ;
M. Denis ROUSSET, EPTB Charente ;
M. Jean-François SESTIER, DROIT PUBLIC CONSULTANTS ;
M. Baptiste SIROT, EPTB Charente ;
M. Stéphane WAGNER, Conseil Départemental de la Dordogne.